



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : LOCATION DE MATERIELS ELECTROACOUSTIQUE, ECLAIRAGE SCENIQUE, VIDEO ET PRESTATIONS DE SERVICE D'ASSISTANCE A LA MISE EN OEUVRE ET EXPLOITATION POUR LES EVENEMENTS CULTURELS ET PROTOCOLAIRES ORGANISES PAR LA VILLE DE VINCENNES - LOT 3 ASSISTANCE TECHNIQUE : INSTALLATION, MISE EN SERVICE ET EXPLOITATION DE MATERIELS SON, LUMIERE ET VIDEO PASSE AVEC LA SOCIETE ESPRIT DE TECH

**DÉCISION N° AU-19-008
EN DATE DU 09 JANVIER 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4931 date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5ème adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence transmis au BOAMP et au Profil Acheteur de la Ville le 18/07/2018.

CONSIDÉRANT l'offre de la société ESPRIT DE TECH économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société ESPRIT DE TECH représentée par Monsieur MALTESE Pascal, Président directeur général, domiciliée 25 route de Jouy – 91570 BIEVRES, l'accord-cadre de location de matériels électroacoustique, éclairage scénique, vidéo et prestations de service d'assistance à la mise en œuvre et exploitation pour les événements culturels et protocolaires organisés par la ville de Vincennes – lot n°3 assistance technique : Installation, mise en service et exploitation de matériels son, lumière et vidéo.

L'accord-cadre à bons de commande est passé par une période initiale d'un an, reconductible de manière tacite 1 fois, pour une durée totale de 2 ans.

Le montant maximum annuel s'élève à 20 000 € HT soit 24 000 € TTC.

Les prix applicables sont ceux figurant au bordereau des prix unitaires

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé de l'administration
municipale, des ressources humaines, des
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190109-Imc1H5880H1-AR
Date de réception en Préfecture : 09/01/2019
Date de Publication : 09/01/2019